

Programme de Bourses Individuelles d'Excellence *

Le programme de bourse est basé sur les valeurs suivantes : passion, persévérance, engagement et excellence. Les critères d'évaluation du jury prennent en compte les aspects de présentation suivants :

- 1. Le rayonnement
- 2. La performance de l'athlète ou de l'artiste
- 3. L'amélioration constante
- 4. Les coûts reliés à la pratique de cette discipline
- 5. Les objectifs de développement et plan de carrière

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR TOUS LES VOLETS

Les candidats doivent compléter et transmettre le formulaire de demande en s'assurant de démontrer et décrire précisément chacun des critères requis.

- Être un étudiant âgé de 17 ans et moins (date limite 30 juin 2024)
- Pratiquer un sport ou un art de façon individuelle ou collective
- Être actif depuis au moins 2 ans dans sa discipline
- Être un résident de : Trois-Pistoles, Notre-Dame des Neiges, Saint-Éloi, Saint-Paul-de-la-Croix, L'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Épiphane, Saint-Modeste, Saint-Antonin, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Notre-Dame-du-Portage et Ville Rivière-du-Loup (Saint-Ludger, Saint-François et Saint-Patrice). Voir la carte présentant le territoire couvert à la dernière page du document.

^{*}L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

VOLET SPORTIF: Critères et éléments observés

Pour être admissible, le candidat doit répondre à tous les critères suivants :

1. Rayonnement

- Être un athlète pratiquant un sport reconnu par une association, une fédération ou programme scolaire particulier
- Être identifié Élite, Relève ou Espoir dans sa discipline

2. Performance

- Participer à au moins une compétition au courant de l'année sanctionnée par une association ou une fédération sportive;
 - o de niveau régional
 - o de niveau provincial
 - o de niveau national

3. <u>L'amélioration constante</u>

- Démontrer de quelle façon son projet :
 - s'inscrit dans une démarche personnelle et structurée de développement sportif
 - exige la contribution et l'accompagnement d'entraîneurs ou spécialistes et autres besoins spécifiques pour parfaire ses compétences et connaissances sportives

4. Les coûts reliés à la pratique

• Démontrer que la pratique de son sport entraîne des frais accrus et un besoin financier opérationnel important. En utilisant la période de référence du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024 détailler les principaux coûts et les sources de financement.

5. Objectifs sportifs et professionnels

- Décrire l'impact de sa pratique sur son développement personnel
- Présenter ses aspirations et son rêve professionnel.

VOLET CULTUREL : Critères et éléments observés

Pour être admissible, le candidat doit répondre à tous les critères suivants :

1. Rayonnement

- Pratiquer une discipline artistique de haut niveau dans l'un des domaines suivants :
 - Art musical
 - Arts visuels
 - Arts de la scène et création
- Être membre d'une Association Culturelle ou d'un programme scolaire particulier

2. Performance

- Participer annuellement à un événement culturel reconnu : expositioncompétition-concours :
 - o de niveau régional
 - o de niveau provincial
 - o de niveau national

3. <u>L'amélioration constante</u>

- Démontrer de quelle façon son projet :
 - o s'inscrit dans une démarche artistique personnelle structurée
 - exige la contribution et l'accompagnement d'entraîneurs ou spécialistes et autres besoins spécifiques pour parfaire ses compétences artistiques

4. Les coûts reliés à la pratique

 Démontrer que la pratique de son art entraîne des frais accrus et un besoin financier opérationnel important. En utilisant la période de référence du 1 juillet 2023 au 30 juin 2024 détailler les principales dépenses et les sources de financement.

5. Objectifs artistiques et professionnels

- Décrire l'impact de sa pratique sur son développement personnel
- Présenter ses aspirations et son rêve professionnel.